Mis en ligne le 04/03/2024

240329

N°

ARRÊTÉ PORTANT DESIGNATION DES RÉPRESENTANTS DU PERSONNEL **AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

RESSOURCES HUMAINES

VC/CS/SM

. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

- . Vu le Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- . Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- . Vu la délibération du Conseil municipal de la ville de Choisy-le-Roi en date du 22 juin 2022 relative à la création d'un comité social territorial commun Ville, CCAS et Régie Autonome Théâtre Cinéma Paul Eluard,
- . Considérant les élections professionnelles du 8 décembre 2022,
- . Considérant le courrier de l'organisation syndicale F.S.U. en date du 21 février 2024, portant désignation de Madame Christine DE OLIVEIRA en tant que membre suppléant de la formation spécialisée du Comité Social Territorial, en remplacement de Madame Nadia BERQCHI

ARRETE

Article 1 : À compter du 21 février 2024, les représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial sont :

Membres titulaires :	COUDRAY Sylvie	C.G.T.
	ROUX Frank	C.G.T.
	BEN FEDHILA Salima	C.G.T.
	WARIN Habib	C.G.T.
	THOMAS Jérôme	F.S.U.
	MENSUELLE Christiane	F.S.U.
<u>Membres suppléants</u> :	LEGHROUSSI Karima	C.G.T.
	GARNIER Nathalie	C.G.T.
	DUMAS Christine	C.G.T.
	AHRIKA Youssef	C.G.T.
	BERQCHI Nadia	F.S.U.
	EL KATTOUFI Belgacem	F.S.U.

Article 2 : À compter du 21 février 2024, les représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial, en sa formation spécialisée, sont :

Membres titulaires :	LEGHROUSSI Karima	C.G.T.
	BEN FEDHILA Salima	C.G.T.
	DUMAS Christine	C.G.T.
	BADACH Mohamed	C.G.T.
	THOMAS Jérôme	F.S.U.
	MENSUELLE Christiane	F.S.U.
Membres suppléants :	BOURVEN Benjamin	C.G.T.
	GARNIER Nathalie	C.G.T.
	COUDRAY Sylvie	C.G.T.
	ATIR Nadia	C.G.T.
	HOUADEF Lisa	C.G.T.
	JAMELOT Florence	C.G.T.
	BEDDAR Zoubir	C.G.T
	GUERNIERI Caroline	C.G.T.
	CELESTIN Cécile	F.S.U.
	PERIE Laurence	F.S.U.
	DE OLIVEIRA Christine	F.S.U.
	EL KATTOUFI Belgacem	F.S.U.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame la Préfète du Valde-Marne et aux intéressés. Il sera publié sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

à Choisy-le-Roi, le 28 février 2024